



## CONJONCTURE | LA RÉUNION

Publication bimestrielle

MAI 2024 N°40

### BILAN DES ABATTAGES DANS LES FILIÈRES VIANDE EN 2023

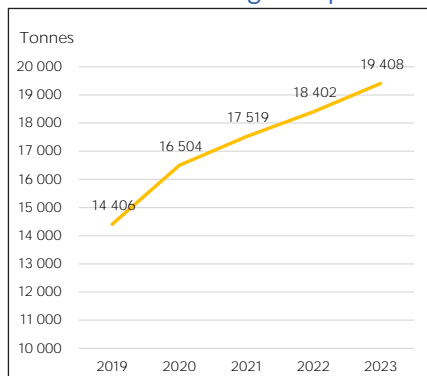
# La filière volaille de chair conserve son dynamisme

La production de viande dans les filières interprofessionnelles en 2023 à La Réunion est en progression pour la volaille de chair, et globalement stable dans les autres filières.

#### Une progression de 1000 tonnes pour la filière volaille de chair

La production de poulet de chair à La Réunion reste très dynamique en 2023. Elle atteint un volume record de 19 408 tonnes équivalent carcasses produites, en hausse de 5 % par rapport à 2022 (figure 1). Ainsi, cette filière reste de loin la première production d'élevage des DOM en volume. Le plan de souveraineté alimentaire de La Réunion prévoit à cet égard un gain de + 7 points entre 2020 et 2030 du taux de couverture du marché par la production locale. La croissance ininterrompue de cette filière ces dernières années crée de nouveaux défis, notamment la gestion des déchets issus en particulier de l'abattoir de volailles.

**Figure 1**  
Évolution des abattages de poulets

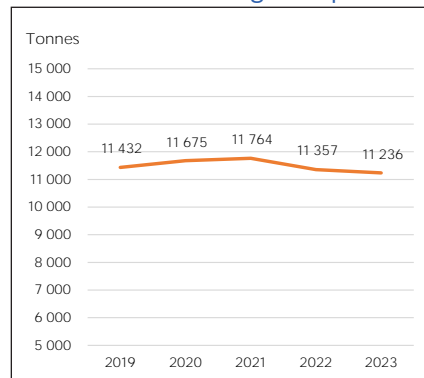


Source : Diffabatvol

#### Légère baisse de la production porcine

La production de viande porcine s'établit à 11 236 tonnes équivalent carcasses en 2023 (figure 2), en léger retrait par rapport à 2022 (-1%). Le développement de la filière est contraint par l'augmentation des coûts de construction des bâtiments d'élevage. Le poids des carcasses de porcs charcutiers était en moyenne de 85,1 kg contre 83,6 kg l'année précédente.

**Figure 2**  
Évolution des abattages de porcs



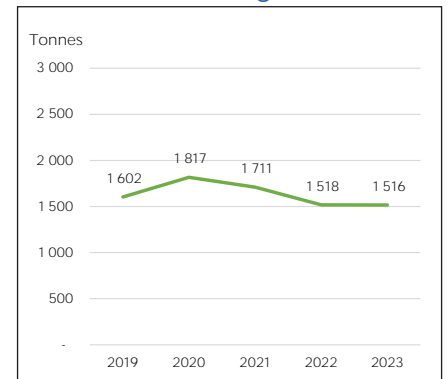
Source : Diffaga

#### La production de viande bovine reste stable

1 516 tonnes équivalent carcasses ont été produites en 2023 (figure 3). C'est un niveau comparable à celui de 2022. Après deux années de baisse qui ont fait suite à la forte sollicitation de la production locale en 2020 lors de la crise sanitaire du Covid-19, la filière bovine poursuit la recapitalisation de ses cheptels en limitant l'abattage des génisses

en gardant un objectif d'évolution de + 3 points du taux de couverture de la consommation de bœuf par la production pei.

**Figure 3**  
Évolution des abattages de bovins

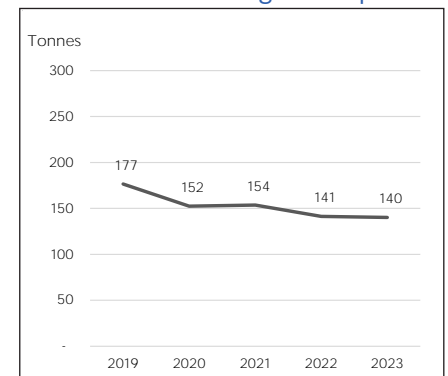


Source : Diffaga

#### Une production de viande de lapin comparable à 2022

Dans la filière cunicole, ce sont 140 tonnes équivalent carcasses qui sont sorties de l'abattoir de Bras-Panon en 2023 (figure 4). C'est une production équivalente à celle de 2022. La filière fait d'importants efforts en terme de bien-être animal en anticipant les évolutions réglementaires sur les modes de production.

**Figure 4**  
Évolution des abattages de lapins



Source : Diffabatvol

## APPROVISIONNEMENT DANS LA RESTAURATION COLLECTIVE À LA RÉUNION

# Progression de l'approvisionnement en produits durables et de qualité

La campagne de télédéclaration des valeurs d'achat 2023 des approvisionnements de la restauration collective s'est déroulée de janvier à avril 2024. Près de 88 % des cantines de l'île sont référencées, et 53 % d'entre-elle ont déclaré leurs données pour environ 18 millions de repas.

La mobilisation des acteurs réunionnais de la restauration collective a permis de progresser vers l'objectif de 20% de produits durables et de qualité dans les repas servis, avec un taux de 13 %, en hausse par rapport aux achats 2022.

### Une plateforme unique pour télédéclarer : ma cantine

Depuis 2021, la plateforme en ligne «ma cantine» a vocation à informer, outiller et accompagner la restauration collective dans la mise en œuvre des lois EGAlim (2018) et Climat et résilience (2021).

Le référencement des lieux de restauration collective a fortement progressé entre 2023 et

2024, passant de 384 cantines inscrites à 789 (soit 88 % du total). Les télédéclarations, que chaque cantine doit réaliser en début d'année, ont aussi progressé, dans une moindre mesure, passant de 166 à 475 (soit 53 % du total).

Ainsi, ce sont les données d'approvisionnement de près de 18 millions de repas qui ont été collectées, sur 31,2 millions servis en 2023, soit 58 % du total.

### 13 % des cantines atteignent les objectifs de la loi EGAlim

Les résultats de la campagne 2024 donnent un taux global de produits durables et de qualité de 13% sur les achats 2023, dont 2% de produits bio (figure 5). Plus de 13 % des cantines télédéclarantes ont atteint l'objectif d'approvisionnement EGAlim fixé à 20%.

Le secteur de l'éducation est celui qui a le plus télédéclaré ses approvisionnements. Une estimation montre une progression du taux de produits durables et de qualité (EGAlim) de 12 à 20 % en 2023, et une légère diminution du



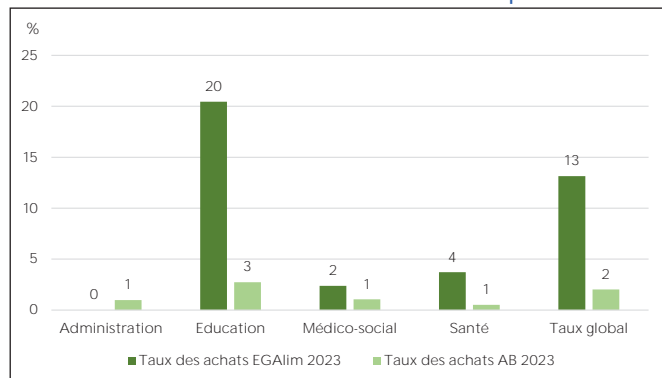
taux de produits bio de 4 à 3%.

### Un taux plus élevé pour les viandes

La part des achats de produits durables et de qualité (EGAlim) de la famille «viandes et volailles» représente près de 39 % en 2023, dont une partie importante de références dans la catégorie «RUP» (figure 6). Pour la famille «poissons» la part des produits EGAlim ne représente que 3 % de ces achats, ce qui est cohérent avec le faible nombre de références dans la catégorie «pêche durable».

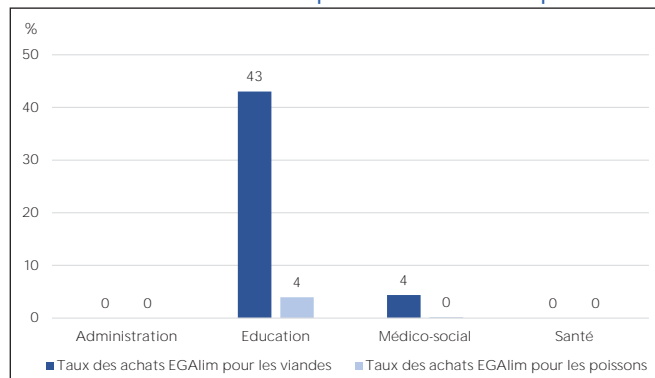
L'accompagnement des acteurs de la restauration collective doit se poursuivre sur le territoire pour faire face aux difficultés d'approvisionnement qu'ils rencontrent. Les objectifs de la loi EGAlim représentent une opportunité à saisir par les filières de productions agricoles locales pour gagner des parts de marché sur l'importation.

**Figure 5**  
Taux des achats «EGAlim» et «AB» en 2023 par secteur



Source : Campagne de télédéclaration 2024 - Ma cantine  
**Objectif de la loi EGAlim** : depuis le 1er janvier 2022, au moins 20 % de produits durables et de qualité, dont au moins 5 % de produits bio (taux porté à 35 % dont 10 % au 1er janvier 2026 et 50 % dont 20 % au 1er janvier 2030)

**Figure 6**  
Taux des achats «EGAlim» pour les viandes et poissons



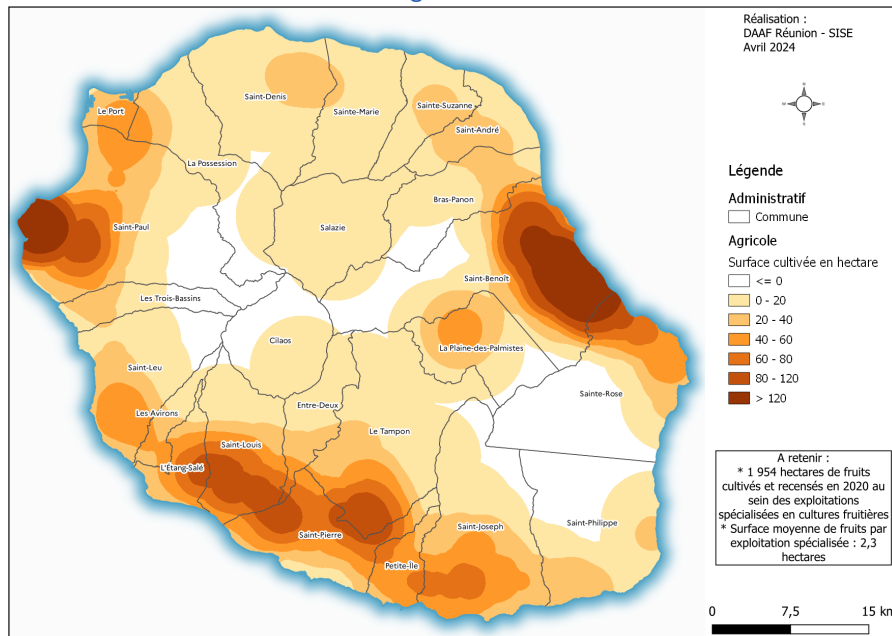
Source : Campagne de télédéclaration 2024 - Ma cantine  
**Objectif de la loi EGAlim** : depuis le 1er janvier 2024, au moins 60 % de produits durables et de qualité pour les familles «viandes et volailles» et «poissons» (taux porté à 100 % pour la restauration collective de l'État, ses établissements publics et les entreprises publiques nationales)

# Atlas agricole de La Réunion : 30 cartes déjà disponibles

Un atlas agricole est en cours de réalisation, afin de mettre à disposition des cartes thématiques sur le site internet de la DAAF. Une trentaine de cartes, réalisées à partir des données du recensement agricole de 2020 et des données des déclarations PAC, sont d'ores et déjà disponibles

A titre d'exemple la figure 7 montre la carte représentant la répartition de la surface cultivée en fruits des exploitations spécialisées en cultures fruitières. Les surfaces sont regroupées au lieu-dit du siège de l'exploitation et listées sur l'ensemble du territoire. Ainsi, cela donne une idée de la répartition des surfaces bien qu'il ne s'agisse pas de leur localisation réelle. Un encadré reprend les chiffres clés à retenir. Des cartes ciblant plus précisément certains fruits ont également été réalisées, mettant en évidence la répartition de la surface cultivée en

**Figure 7**  
Répartition de la surface cultivée en fruits des exploitations spécialisées en cultures fruitières au lieu-dit du siège en 2020



Source : DAAF

letchi, banane, ananas, mangue ou fruit de la passion.

Autre exemple, les données parcellaires des déclarations PAC 2023 ont été utilisées afin de réaliser

une carte de la répartition des principales cultures déclarées par les agriculteurs en 2023 (figure 8).

Ces deux cartes sont à retrouver dans la rubrique « Productions végétales ».

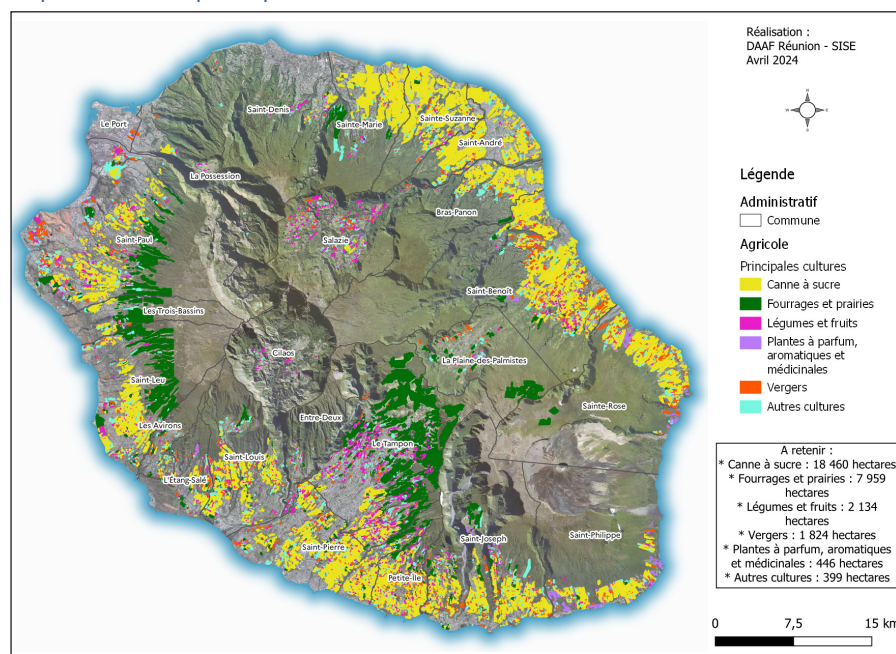
D'autres rubriques telles que les exploitations agricoles, les productions animales, ou l'emploi agricole peuvent également être consultées.

Les cartes peuvent être visualisées et téléchargées sur le site internet de la DAAF via le lien suivant :

<https://daaf.reunion.agriculture.gouv.fr/cartes-r18.html>



**Figure 8**  
Répartition des principales cultures déclarées à la PAC en 2023



Source : DAAF

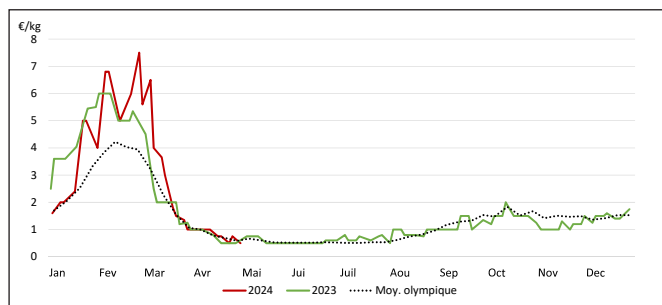
## FRUITS ET LÉGUMES

# Nouvelles des marchés

Le service de l'information statistique et économique de la DAAF suit le prix des produits agricoles. Le résultat des enquêtes réalisées, appelées mercuriales, est à retrouver sur le site internet de la DAAF.

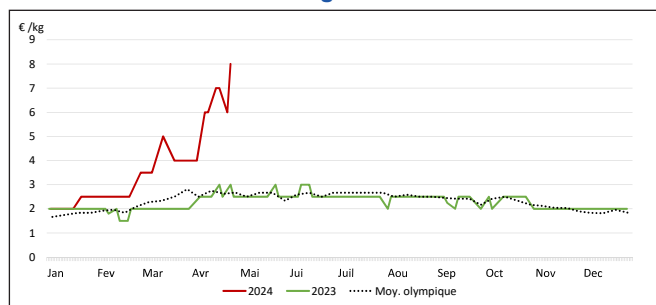
(source : mercuriales marché de gros de Saint-Pierre - prix stade production)

### Chou chou



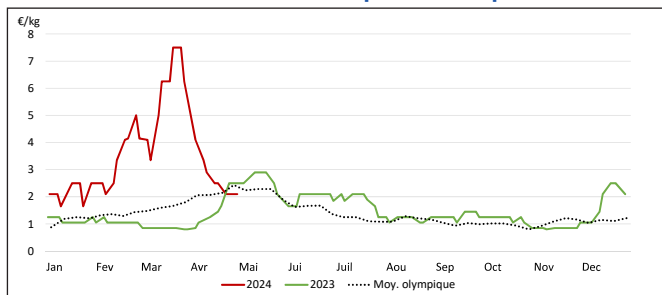
Suite aux conditions climatique du début d'année, l'offre réduite en chou chou a fait grimper son prix moyen à 6,30 €/kg en février. Aujourd'hui, il abonde le marché et a retrouvé un prix saisonnier moyen de 0,80 €/kg en avril.

### Oignon



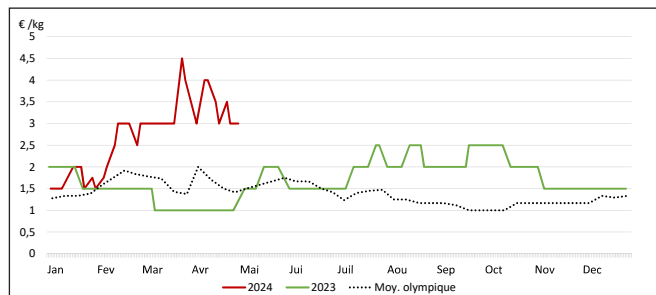
Alors que l'oignon importé est quasi absent sur le marché local et que la saison, non propice à la récolte, ne permet pas à l'oignon péi de répondre à une forte demande, son prix s'envole jusqu'à 8 €/kg au courant du deuxième trimestre.

### Petite tomate de plein champ



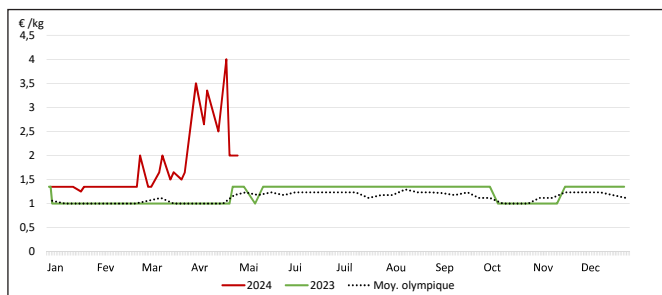
La chute des volumes mis en marché au début de l'année a engendré une envolée du prix de la petite tomate de plein champ. Après avoir atteint son apogée fin mars, son coût diminue en même temps que l'offre se reconstitue en avril. Son prix moyen est de 2,70 €/kg.

### Chou vert



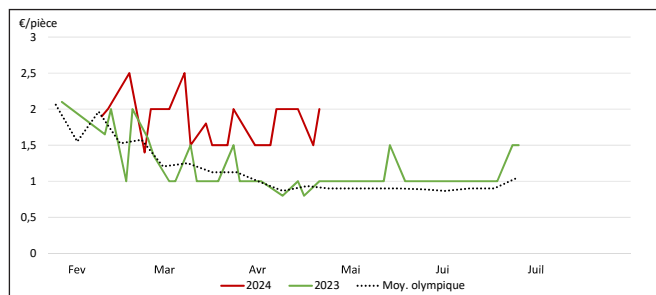
Les fortes pluies du début de l'année ont contrarié la production de chou vert contribuant à la hausse de son prix jusqu'à 4,50 €/pièce fin mars contre 1 €/pièce en 2023 à la même période. Il reste volatil en avril, signe d'un approvisionnement irrégulier du marché.

### Banane



La production de la banane subit aujourd'hui le contrecoup des événements climatiques de janvier. Vendue en 2023 à 1,35 €/kg maximum, son prix en avril reste contenu entre 2 et 4 €/kg. Un retour à la normale sera long, du fait d'un cycle de production de 14 mois.

### Avocat



Les volumes d'avocats mis en marché ne sont pas aussi conséquents qu'en 2023. L'an passé, il affichait une courbe de prix variable entre 0,8€ et 1€ en avril. Cette année, le climat défavorable a eu raison de son prix qui fluctue entre 1,50 € et 2 €/pièce.